

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ DU LAC-DES-ILES

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 12 mars 2013 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : M. Luc Diotte, M. Pierre-Paul Goyette, M. Robert Asselin, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit formant quorum sous la présidence du maire M. François Desjardins.

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte.

La séance est ouverte par le maire, M. François Desjardins, lequel demande un moment de réflexion.

\*\*\*\*\*

1364-13-03-7.2 GÉNIVAR- DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE- RECOMMANDATION D'OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a demandé des soumissions sur invitation pour le déplacement d'une conduite d'eau potable sous le pont du Village ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a reçu quatre (4) soumissions dans les délais requis à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE M. Alexandre Hudon de la firme Génivar, mandaté par la municipalité pour procéder à l'analyse des soumissions reçues et qu'après examen, le résultat d'analyse est le suivant :

Pronex excavation inc.	35 228,92\$	Conforme
Gaétan Lachelles excavation inc	52 739,03\$	Conforme
MBN Construction inc	76 737,59\$	Non-conforme
Entreprises Doménick sigouin inc.	78 577,36\$	Non-conforme

ATTENDU QUE M. Alexandre Hudon fait recommandation au conseil municipal d'octroyer le contrat à la cie Pronex excavation inc..

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accorde le contrat à « Pronex excavation inc.» pour le déplacement d'une conduite d'aqueduc, en conformité aux plans et devis de M. Alexandre Hudon de la firme Génivar, pour un montant total de 35 228,92\$ incluant les taxes et autorise la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles tous les documents nécessaires relatif à l'octroi de ces travaux.

Et que ce montant soit refacturé au Ministère des Transports du Québec selon les résolutions 1250-12-11-7.2 et 1174-12-08-7.2 adoptées par le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme  
Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, ce 19<sup>e</sup> jour de mars 2013.



Gisèle Lépine Pilotte  
Directrice générale

Veuillez noter que le procès-verbal de la séance dont a été extraite cette résolution sera déclaré conforme à une session ultérieure.